



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE MARDI 24 MARS 2020

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité à huis clos, tel que permis par un arrêté ministériel publié le 16 mars 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mardi 24 mars 2020 à 8h00, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par la greffière de la Ville, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence) et Mario Perron (par vidéo conférence).

Sont absents à cette séance, messieurs les conseillers Sylvain Cazes et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

148-03-20

MODIFICATION DU LIEU POUR LES SÉANCES TENUES À HUIS CLOS  
EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les séances devant se tenir à huis clos en raison de la pandémie de la COVID-19 se tiennent à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
1656-20

Avis de motion est donné par monsieur Mario Perron, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1656-20 modifiant le règlement numéro 1642-19 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2020 afin de modifier les dates d'échéances et prévoir une compensation pour la collecte des volumineux dans les multi logements.

Monsieur Mario Perron dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1656-20 modifiant le règlement numéro 1642-19 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2020 afin de modifier les dates d'échéances et prévoir une compensation pour la collecte des volumineux dans les multi logements.



No de résolution  
ou annotation

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel [greffe@st-constant.ca](mailto:greffe@st-constant.ca).

Aucune question n'a été reçue.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Sophie Laflamme, greffière